



Garantie KAWAI France PIANOS NUMERIQUES

Applicable pour tout achat effectué à partir du 1^{er} Janvier 2018.

Garantie de 5 ans sur les pianos numériques Kawai

Les produits Kawai sont conçus et fabriqués pour offrir les plus hauts niveaux de performance et de fiabilité. Kawai est fier d'offrir une garantie de 5 ans sur tous les pianos numériques Kawai, ce qui témoigne de notre confiance dans nos instruments. Cette garantie est fournie gratuitement par Kawai France, 9-11 Allée de l'Arche 92671 Courbevoie cedex, pour tous les nouveaux modèles de pianos numériques Kawai achetés après le 1er Janvier 2018.

La garantie vous donne des droits spécifiques. Vos droits statutaires ne sont pas affectés par le contenu de cette garantie. Conformément à la législation nationale, les droits de consommateurs liés à l'achat de produits de consommation ne sont pas affectés par les clauses de garantie ci-dessous.

Conditions de la garantie limitée

Un défaut n'existe que si la valeur ou la fonctionnalité du piano numérique est significativement réduite. Si Kawai constate que votre piano numérique présente un défaut de matériel ou de fabrication, Kawai France ou son revendeur agréé, un technicien agréé ou un centre de réparation agréé réparera le défaut sans frais avec des pièces neuves ou remises à neuf dans les délais indiqués ci-dessous.

Main-d'œuvre - Pour **cinq (5) ans** à compter de la date d'achat originale

Toutes les pièces - Pour **cinq (5) ans** à compter de la date de l'achat original

Kawai France réparera ou remplacera tout composant s'il le juge nécessaire. Kawai France, à sa discrétion, peut décider de remplacer le piano numérique par un modèle similaire d'âge et de condition similaire ou de fournir une compensation pour la période de garantie restante sur la base de la juste valeur. Un modèle similaire d'âge similaire sera fourni avec une garantie correspondant à la durée restante de la garantie du produit concerné au moment où une réclamation a été faite en vertu de la garantie. Les garanties n'ont aucune incidence sur une extension ou un nouveau début de la période de garantie pour ce piano numérique ; les pièces échangées deviennent la propriété de Kawai France.

Cette garantie est uniquement disponible pour l'acheteur original et n'est valable que lorsqu'un nouveau piano numérique Kawai est acheté auprès d'un revendeur de piano numérique Kawai agréé en France Métropolitaine.

Responsabilités des propriétaires

1 - Lorsque vous faites une demande de garantie, vous devez, en tant que client, contacter le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et lui présenter la facture originale ainsi qu'une description précise du défaut. Le piano doit avoir été utilisé uniquement en France métropolitaine, lieu de résidence de l'acquéreur-utilisateur. Votre revendeur recevra éventuellement l'approbation de Kawai France pour faire vérifier le produit par ses propres services ou par un technicien extérieur agréé. Le client n'est pas autorisé à faire réparer le produit par un tiers non autorisé par Kawai France car dans ce cas, la garantie sera déclarée nulle et non avenue et les frais de réparation seront à la charge du client. Les frais de transport éventuels de l'instrument du

domicile du client au magasin revendeur ou au centre de réparation agréé ou Kawai France sont à la charge du client.

2 - La garantie n'est pas transférable en cas de déménagement hors de France Métropolitaine. Si le piano numérique doit être utilisé dans un autre pays que celui pour lequel il a été initialement développé et produit, il est possible que des modifications doivent être apportées au piano numérique afin de l'adapter aux normes techniques et / ou de sécurité de ce pays. De telles modifications ne peuvent être attribuées à des défauts de matériel ou de traitement du piano numérique et ne sont pas couvertes par cette garantie. Il n'y a pas de compensation pour les coûts ni pour ces modifications, ni pour les dommages qui en résultent pour le piano numérique.

3 – Vous devez informer votre revendeur Kawai agréé de tout défaut constaté dans les deux mois suivant la découverte du problème.

4 – Vous devez permettre à Kawai France ou son revendeur agréé ou technicien de fournir le service applicable pendant les heures normales d'ouverture.

Cette garantie ne s'étend pas aux :

- a. Dommages résultant de choc thermique, changements de température ou d'hygrométrie, d'exposition à des radiations solaires, incendie, dégâts d'eaux, ventilation insuffisante, fuite de piles, entreposage ou utilisation hors norme (voltage, ventilation, poussière, humidité, vibrations, etc.), dommages intentionnels, négligence.
- b. Dommages résultant de la foudre, feux, exposition au soleil, moisissures, eaux, force majeure, guerre, mauvaise connexion électriques, accidents et tous autres évènements pour lesquels Kawai ne saurait être tenu responsable.
- c. Dommages résultant de la destruction, corrosion ou rouille de composants occasionnées par l'humidité, des températures excessives, les sels corporels ou acide de la transpiration.
- d. Dégradation et décoloration de quelque partie de l'instrument incluant les touches, pédales, tampons, feutres et feutrinnes, claviers, boutons, contrôleurs et manettes résultant d'une usure naturelle, l'humidité, les sels corporels ou acides de la transpiration.
- e. Dommages résultant du non-respect des instructions orales ou écrites de Kawai France concernant le stockage, la mise en service, l'installation, l'utilisation, le maniement ou la maintenance des instruments.
- f. Dommages résultant d'une intervention par le client ou tiers non autorisé par Kawai France (ouverture de l'instrument, modification, customisation, altération, remplacement de pièces détachées etc.) ou résultant de l'utilisation de consommables non originaux.
- g. Dommages survenus au cours du transport de l'instrument.
- h. N° de série illisible, modifié ou manquant.
- i. Emballage ou manutention inadéquats de l'instrument : le client doit s'assurer que l'instrument est suffisamment emballé et protégé pour pouvoir être transporté par camion ou sur palette à destination de Kawai France, du revendeur agréé ou du technicien agréé.
- j. Dommages survenus sur des pianos achetés ou emportés hors France Métropolitaine.